

Politique de Partenariat du RQRV

1. Objectifs et Portée de la Politique

La politique de partenariat du RQRV vise à soutenir, favoriser et orienter le développement et la promotion de la recherche sur le vieillissement en accord avec les orientations stratégiques du RQRV. Elle cherche à promouvoir une approche intersectorielle et pluridisciplinaire de la recherche en mobilisant des personnes issues de différents milieux : académiques, cliniques, gouvernementaux, industriels, citoyens et communautaires.

Sur la plan axiologique, cette politique s'appuie sur les valeurs fondamentales du RQRV : l'excellence, l'innovation, la collaboration, l'équité, la transparence et l'impact sociétal. Le choix et la poursuite des partenariats des partenaires doivent donc refléter ces principes, afin d'assurer une cohérence entre les actions du réseau et ses engagements envers la société québécoise. En s'alliant à des partenaires partageant ces valeurs, le RQRV vise à créer un environnement de recherche inclusif, novateur et orienté vers l'amélioration concrète de la qualité de vie des personnes âgées.

Ainsi, cette politique s'adresse à tous membres ou organisations des milieux suivants :

- Institutions académiques et centres de recherche.
- Milieux cliniques
- Organismes gouvernementaux et ministères impliqués dans les politiques sur le vieillissement.
- Milieux municipaux.
- Entreprises et industries développant des initiatives et solutions pour les personnes âgées.
- Milieux communautaires, citoyens, organismes et organisations philanthropiques.
- Organismes culturels et éducatifs

Elle est proposée par le **Comité de direction (CDir)** et entérinée par le **Comité d'orientation (CO)**.

Rappel des orientations stratégiques 2024-2029 du RQRV

1. Favoriser l'éclosion et le développement de la recherche en vieillissement, de la cellule à la société et la promouvoir à l'échelle nationale et internationale.

2. Convertir le RQRV d'un réseau sectoriel en réseau intersectoriel et pluridisciplinaire qui fait du vieillissement et de ses différentes dimensions un objet de recherche de choix de la communauté académique québécoise (*gouvernemental, philanthropique, industriel, etc.*)

3. Renforcer la représentation des milieux communautaires, gouvernementaux et de l'industrie en appui à la réalisation des actions du RQRV, et à l'inverse de la représentation du RQRV auprès de ces milieux clés.

4. Rendre le RQRV un partenaire incontournable consulté lors des grandes décisions, orientations ou programmes touchant les aînés au Québec.

5. Intégrer systématiquement des principes et actions d'**équité, de diversité, et d'inclusion (ÉDI)** et de développement durable à la programmation, aux initiatives prioritaires et instances du RQRV.

2. Mise en Œuvre et Gouvernance

La mise en œuvre de cette politique est assurée par le CDir, qui en est le principal organe opératoire. Le CDir est responsable de l'identification, du développement et de la mise en œuvre du programme de partenariat, et de la gestion des partenaires, en cohérence avec les principes énoncés dans cette politique. Il peut identifier différents moyens qu'il juge utile pour identifier ou mettre en œuvre ces partenariats (e.g. actions stratégiques, opportunités ponctuelles, programme ouvert auprès des membres). Il peut être conseillé par le Comité des partenaires, **décideur·euse·s** et **usag·ère·s** (CPDU), dont l'un des rôles est de faciliter l'émergence et la consolidation de nouveaux partenariats, tant sur le plan de la recherche que sur le plan du transfert des connaissances.

La coordination administrative et logistique des partenariats est assurée par l'équipe de coordination du RQRV, qui mobilise les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en place les collaborations approuvées par le CDir. Un effort soutenu est déployé pour assurer une gestion proactive et transparente des relations partenariales, tout en maintenant une cohérence avec les valeurs du RQRV.

3. Alignement Stratégique

Les partenariats du RQRV s'articulent autour de quatre grands secteurs d'activités, chacun contribuant à la réalisation des cinq orientations stratégiques 2024–2029 du réseau.

- Ces secteurs d'activités sont : les activités de concertation, les initiatives structurantes, la diffusion et le transfert de connaissances, et les ressources communes de recherche de tous types.

Chaque interaction partenariale est analysée selon sa capacité à soutenir concrètement une ou plusieurs de ces activités, en cohérence avec les cinq orientations stratégiques du RQRV.

- Ces orientations stratégiques sont nommées chacune

- Les activités de concertation visent à regrouper des personnes issues de divers milieux afin de coordonner les efforts en matière de recherche sur le vieillissement. Les partenaires engagés dans ce secteur devraient permettre de renforcer la représentation des milieux académiques mais également communautaires, gouvernementale et industrielle (orientation 3) tout en positionnant le RQRV comme acteur central dans les décisions publiques (orientation 4) ;
- Les initiatives structurantes permettent de mettre en place des projets d'envergure, intersectoriels et pluridisciplinaires. Les partenaires engagés dans ce secteur devraient contribuer à l'intégration de différentes dimensions du vieillissement comme objet de recherche académique au Québec (orientation 2) et favoriser l'innovation à l'échelle nationale et/ou internationale (orientation 1) ;
- La diffusion et le transfert de connaissances incluent toutes les activités qui visent à valoriser les résultats de recherche auprès des étudiant.e.s, du milieu académique et/ou social. Les partenaires œuvrant dans ce secteur devraient soutenir la mission de rendre les connaissances, initiatives, et découvertes accessibles, en renforçant l'impact sociétal du réseau (orientation 1 et 4) ; et
- Les ressources communes de recherche désignent les infrastructures, bases de données, plateformes technologiques ou ressources humaines partagées. Les partenariats dans ce secteur devraient permettre de renforcer ces capacités de recherche.

Parmi ses mécanismes de suivi et pour faciliter la décision, le RQRV établit une matrice dynamique entre ces quatre secteurs d'activités et les cinq orientations stratégiques, en identifiant des partenaires qui peuvent soutenir les croisements de cette matrice. Ainsi, un partenaire peut contribuer à une initiative structurante alignée sur l'orientation 2, tout en mettant en place des ressources communes favorisant l'EDI (orientation 5). Cette approche permet d'optimiser les collaborations et d'assurer que chaque partenariat renforce concrètement les priorités du réseau.

4. Code d'Éthique

Tous les partenaires du RQRV doivent adhérer aux principes suivants :

- **Transparence et intégrité** : Communication claire des intentions et respect des engagements.
- **Respect des personnes participantes** : Protection des droits et du bien-être des personnes impliquées.
- **Confidentialité** : Protection des données et résultats des recherches.
- **Engagement en faveur du développement durable** : Intégration des considérations environnementales et sociales.
- **ÉDI** : Promotion d'un environnement collaboratif respectueux et inclusif.

5. Types de Partenariats et Engagement

Les types de partenariats doivent refléter non seulement le degré d'engagement entre les parties, mais aussi leur contribution aux quatre secteurs d'activités du réseau. À ce titre, la typologie utilisée doit représenter la diversité des contributions et le rôle réel joué par les partenaires dans l'avancement de la mission et des objectifs stratégiques du réseau.

Nous proposons la classification suivante, articulée autour de quatre types de partenariats alignés avec les orientations stratégiques et structurés selon la profondeur de l'engagement :

1. **Partenariat de soutien ciblé** : Ces partenariats contribuent à un projet, une activité ou une initiative spécifique du réseau, de manière ponctuelle et donc limitée dans le temps. Ces partenariats visent à répondre à une priorité précise (ex. : diffusion d'un outil, appui à une activité de concertation régionale).
2. **Partenariat d'intégration programmatique** : Ces partenaires sont intégrés aux activités programmatiques scientifiques du RQRV (activités de concertation, initiatives structurantes, activités de diffusion et de transfert de connaissances, soutien aux ressources communes de recherche). Ce niveau de partenariat reflète un engagement partagé, mais précis, dans des programmes déjà définis, avec une implication surtout touchant la mise en œuvre.
3. **Partenariat stratégique de co-développement** : Ces collaborations reposent sur une vision à long terme partagée entre le RQRV et ses partenaires. Elles impliquent une co-conception et un co-financement des activités programmatiques, une mise en commun de ressources, et une évaluation conjointe des résultats. Elles peuvent contribuer à l'ensemble des orientations stratégiques et être essentielles pour renforcer l'impact national et international du réseau, tout en assurant l'intégration de principes d'ÉDI et de durabilité.
4. **Partenariat de mobilisation communautaire** : Ce type de partenariat repose sur une affinité de mission, une confiance mutuelle et une volonté d'agir ensemble au bénéfice des personnes âgées et de la société. Il s'appuie sur l'expertise citoyenne, l'engagement communautaire et/ou l'expérience vécue. Ces partenaires, tels que des regroupements de personnes âgées ou des acteur·rice·s de première ligne, contribuent à nourrir les actions du RQRV de leur regard terrain, participent à des activités de consultation, de mobilisation, de sensibilisation ou de diffusion, et peuvent influencer la programmation du réseau par leur enracinement dans les réalités sociales. Ces partenariats sont souvent souples, informels et adaptatifs, mais essentiels.

Cette typologie permet au RQRV d'évaluer chaque partenariat non seulement en fonction de son intensité et de sa durée, mais surtout selon sa contribution stratégique aux objectifs du réseau. Elle offre également une base solide pour déterminer les attentes, les responsabilités, et les mécanismes d'évaluation à appliquer à chaque type de relation collaborative.

6. Critères d'Acceptation et de Cessation des Partenariats

Lorsqu'un partenariat est **envisagé**, les critères suivants sont pris en compte :

- Respect du cadre éthique du RQRV.
- Alignement avec les orientations stratégiques du réseau.
- Privilégier la diversité plutôt que la redondance avec un partenariat du même type et dans la même intersection Orientation/Activité dans une perspective d'optimisation des ressources et du respect du principe de représentativité intersectorielle du RQRV
- Valeur ajoutée pour le positionnement, la mobilisation sociale, les initiatives, projets spéciaux et les avancements scientifiques et services du RQRV.
- Demande en ressources humaine et financière du partenariat jugée acceptable.

Un partenariat peut être **cessé** si :

- Il ne respecte plus les principes éthiques du RQRV.
- Il ne génère plus d'impact positif.
- Il entraîne un déséquilibre en termes de ressources ou de gouvernance.
- Il entre en conflit avec d'autres engagements prioritaires du RQRV.

7. Mécanismes d'identification des Partenariats

Le choix des partenaires repose sur une analyse transparente effectuée par le CDir, avec l'appui consultatif du CPDU et du CO. Tout d'abord, le type de partenariat influencera la démarche d'évaluation, qui sera plus exigeante selon le niveau d'intégration avec le RQRV. Les critères d'identification incluront la pertinence du partenariat proposé avec les objectifs stratégiques du RQRV, la contribution en ressources (humaines, financières ou en nature) de la part du partenaire et celle demandée au RQRV, la démonstration d'un engagement envers les principes ÉDI et de développement durable, ainsi que la capacité à générer un impact tangible.

Pour garantir l'accès équitable aux opportunités de partenariat et encourager l'innovation continue, les ententes avec les *partenaires d'intégration programmatique* et *stratégiques de co-développement* seront établies pour une durée déterminée (habituellement de deux à trois ans), avec la possibilité de renouvellement fondée sur l'atteinte des objectifs initiaux. Un bilan et une évaluation formelle seront menés pour juger de la pertinence, de la performance et de la durabilité de chaque partenariat à la fin de la période. Cette temporalité intégrée permet non seulement de faire place à de nouveaux partenaires, mais aussi de réajuster les engagements en fonction des orientations stratégiques du RQRV.

8. Évaluation des Partenariats

L'évaluation des partenariats est essentielle pour assurer leur alignement continu avec les orientations stratégiques du RQRV et la valeur qu'ils apportent au réseau. Chaque partenariat sera évalué à la fin de la période convenue par le CDiren collaboration avec la personne c. L'évaluation peut également être déclenchée à tout moment par le CDir en cas de changement contextuel majeur ou de litige. Le CPDU peut être sollicité pour fournir une appréciation qualitative complémentaire,

notamment sur les dimensions d'alignement stratégique, d'ouverture à la concertation et de respect des valeurs du réseau.

Bien que certains bénéfices d'un partenariat soient de nature qualitative, il est important d'établir une grille d'analyse transparente fondée sur des critères spécifiques, atteignables, réalistes et temporellement définis afin d'évaluer autant que possible la pertinence et la performance des collaborations. Cette grille est disponible en Annexe A.

9. Registre des Partenaires

Afin d'assurer une gestion transparente, stratégique et continue des partenariats, le RQRV tiendra un registre centralisé de l'ensemble de ses partenaires actifs et passés. Le registre comprendra pour chaque partenaire :

- Le nom de l'organisation et ses coordonnées principales ;
- Le ou les secteurs d'activité concernés (concertation, initiatives structurantes, transfert, ressources partagées);
- Les orientations stratégiques auxquelles le partenariat contribue ;
- Le type de partenariat ;
- La durée du partenariat et les périodes de révision prévues ;
- Les personnes-ressources associées au partenariat ;
- Les contributions et engagements spécifiques (financiers, matériels, intellectuels, communautaire et/ou social);
- Les résultats et/ou livrables attendus ou obtenus ;
- Les décisions du CDir relatives au partenariat (approbation, renouvellement, cessation);
- Les évaluations effectuées et recommandations associées.

Ce registre (voir Annexe A) sera maintenu par l'équipe de coordination du réseau, mis à jour de façon continue, et présenté en synthèse au CDir et au CPDU de manière annuelle. Il constituera un outil stratégique essentiel pour la planification, la redevabilité et la valorisation des relations partenariales.

10. Conclusion

La politique de partenariat du RQRV établit un cadre clair, structuré et fondé sur des valeurs partagées pour guider ses collaborations. En liant chaque partenariat aux orientations stratégiques et aux secteurs d'activités du réseau, elle assure la cohérence, la transparence et l'impact de ses actions. Cette approche permet d'engager des partenaires complémentaires, d'évaluer leur contribution de façon rigoureuse, et d'adapter les collaborations aux priorités évolutives du

vieillesse au Québec. Elle est essentielle pour consolider le rôle du RQRV comme acteur incontournable et catalyseur d'innovation en recherche sur le vieillissement.

Comment nous joindre pour proposer un partenariat avec le RQRV

Les organisations et personnes intéressées à établir un partenariat avec le RQRV sont invitées à transmettre une brève manifestation d'intérêt (maximum 1 page), répondant aux principaux éléments du registre des partenariats, par courriel à cfanaki@rqrvt.com.

Ce document devrait présenter brièvement l'organisation et la personne-ressource, le type de partenariat envisagé, le ou les secteurs d'activités concernés (concertation, initiatives structurantes, diffusion et transfert de connaissances, ressources communes de recherche, etc.), ainsi que l'alignement avec une ou plusieurs orientations stratégiques du RQRV.

Il devrait également inclure une courte description du partenariat proposé (objectifs, activités principales, publics et/ou milieux concernés), préciser les contributions prévues par l'organisation (financières, humaines, matérielles, données, expertise, infrastructures, etc.) et les attentes envers le RQRV, indiquer la durée souhaitée de l'entente (période approximative, échéancier sommaire) de même que tout autre détail pertinent mentionné dans la présente politique si applicable.

Annexe A – Grille du Registre des Partenaires du RQRV

Champ	Description
Nom de l'organisation	Dénomination complète du partenaire
Secteurs d'activités concernés	Concertation, Initiatives structurantes, Transfert, Ressources partagées
Orientations stratégiques visées	1 à 5, selon la contribution du partenariat
Type de partenariat	Soutien ciblé / Intégration programmatique / Co-développement stratégique / Mobilisation communautaire
Durée de l'entente	Dates de début et de fin du partenariat
Période de révision	Date prévue pour évaluation finale
Personnes-ressources	Noms, rôles et coordonnées
Contributions	Financières, humaines, matérielles, données, expertise
Résultats attendus	Objectifs ou livrables spécifiques à atteindre
Évaluations	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions : résultats produits (ex. outils, données, événements, initiatives, publications), niveau d'engagement documenté, livraison des éléments attendus. • Alignement stratégique : contribution à une ou plusieurs orientations stratégiques, clarté du positionnement dans la matrice Activité x Orientation. • Apports en ressources : ressources financières ou humaines mobilisées, expertise mise à disposition, infrastructure partagée. • Visibilité et rayonnement : participation à la diffusion, transfert et valorisation des connaissances ; visibilité du partenariat dans les communications du RQRV. • Valeur partenariale : qualité de la collaboration, fluidité des échanges, respect des engagements, climat de confiance et synergies créées. • Intégration des valeurs du RQRV : démonstration d'un engagement actif envers l'excellence, l'innovation, la collaboration, l'équité, la transparence, l'ÉDI et le développement durable.
Décisions du CDir	Approbation, renouvellement, redimensionnement, cessation
Recommandations	Résumés des bilans, observations du CPDU ou du CDir